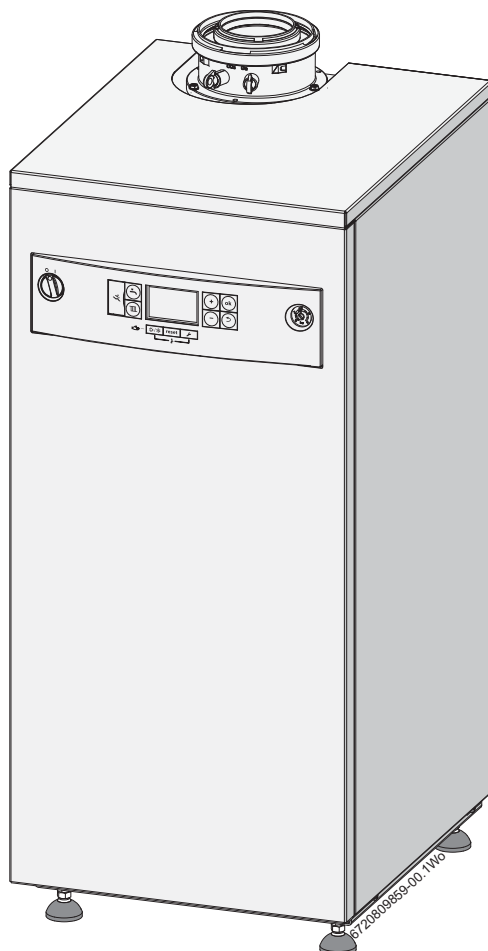


Soltis Condens

Notice d'utilisation

ELSC 16, ELSC 30 et ELSCR 42



Modèles et brevets déposés • Réf

6 720 816 951(2016/02)

Chaudière à condensation au gaz

La passion du service et du confort



e.i.m. leblanc

Préface

Veillez lire attentivement cette notice

Cette notice s'applique exclusivement au modèle d'appareil mentionné sur la couverture.

Après l'installation, veuillez remettre ce mode d'emploi, les instructions de mise en service et d'entretien ainsi que la liste de contrôle de mise en service à l'utilisateur.

Engagés pour le confort de chauffage

Merci d'avoir acheté une chaudière condensation au gaz fabriquée par le groupe Bosch. La fabrication de chaudières selon les plus stricts standards de qualité à tous les stades de la production est source de fierté pour notre société.

Le groupe Bosch est à la tête du marché dans la conception de chaudières innovantes depuis 50 ans. Cet héritage signifie que tous nos produits sont d'excellente qualité et d'une fiabilité démontrée.

Sommaire

1	Explication des symboles et mesures de sécurité	3
1.1	Explication des symboles	3
1.2	Précautions de sécurité	3
2	Informations sur le produit	4
2.1	Utilisation prévue	4
2.2	Déclaration de conformité de type CE	4
2.3	Vue d'ensemble des types de chaudière	4
3	Fonctionnement de l'installation	5
3.1	Vue d'ensemble des commandes	5
3.2	Ecran	5
3.3	Interrupteur Marche / Arrêt de l'appareil	5
3.4	Mode chauffage	6
3.4.1	Mode chauffage Marche / Arrêt	6
3.4.2	Régler la température de départ maximum	6
3.5	Réglage de l'ECS	7
3.5.1	ECS Marche / Arrêt	7
3.5.2	Réglage de la température ECS	7
3.6	Réglage appareil de commande	7
3.7	Mode été Marche / Arrêt	8
3.8	Réglage protection antigel	8
4	Pression de service du système	8
4.1	Vérifier la pression de l'eau (chaudière système (16 et 30 kW) uniquement)	8
4.2	Pression du système	8
5	Défaut ou panne	9
6	Environnement / recyclage	9
7	Astuces pour économiser l'énergie	9
8	Guide d'utilisation rapide	10

1 Explication des symboles et mesures de sécurité

1.1 Explication des symboles

Avertissements



Les avertissements sont indiqués dans le texte par un triangle de signalisation. En outre, les mots de signalisation caractérisent le type et l'importance des conséquences éventuelles si les mesures nécessaires pour éviter le danger ne sont pas respectées.

Les mots-clés suivants sont définis et peuvent être utilisés dans ce document :

- **NOTE** indique une situation qui pourrait entraîner des dommages matériels.
- **PRUDENCE** indique une situation qui pourrait entraîner des blessures corporelles bénignes ou moyennement graves.
- **AVERTISSEMENT** indique une situation qui pourrait entraîner des blessures corporelles graves ou la mort.

Informations importantes



Les informations importantes ne concernant pas de situations à risques pour l'homme ou le matériel sont signalées par le symbole ci-contre.

Autres symboles

Symbole	Définition
▶	Étape dans une séquence d'actions
→	Renvoi à un autre passage dans le document
•	Entrée de liste
–	Entrée de liste (deuxième niveau)

1.2 Consignes générales de sécurité

Consignes destinées aux utilisateurs

Cette notice d'emploi s'adresse à l'utilisateur exploitant de l'installation de chauffage. Les consignes de toutes les notices doivent être respectées.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner des dégâts matériels, des dommages corporels ou accidents mortels.

- ▶ Lire les notices d'emploi (appareil, régulation, etc.) avant l'utilisation et les conserver.
- ▶ Respecter les consignes de sécurité et d'avertissement.

Utilisation conforme

Le produit doit être utilisé uniquement pour la production d'eau de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans des systèmes à boucle d'eau chaude fermée destinés à un usage privatif.

Toute autre utilisation n'est pas conforme. Les dégâts éventuels qui en résulteraient sont exclus de la garantie.

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 2 août 1977 modifié).

L'entreprise qui établit le certificat de conformité est une entreprise :

- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Qualigaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et réglementaires.

Comportement en cas d'odeur de gaz

Il existe un risque d'explosion en cas de fuite de gaz. En cas d'odeur de gaz, respecter les règles de comportement suivantes !

- ▶ Éviter la formation de flammes ou d'étincelles :
 - Ne pas fumer, ne pas utiliser de briquet ou d'allumettes.
 - Ne pas actionner d'interrupteur électrique, ne pas débrancher de connecteur.
 - Ne pas téléphoner ou actionner de sonnette.
- ▶ Fermer l'arrivée de gaz sur la vanne d'arrêt principale ou sur le compteur de gaz.
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres.
- ▶ Avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l'accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Appeler les pompiers, la police et le fournisseur de gaz depuis un téléphone situé à l'extérieur du bâtiment !

Danger de mort dû à l'intoxication par les produits de combustion

Les fuites de produits de combustion peuvent entraîner des accidents mortels. En cas de conduits de fumisterie endommagés ou non étanches ou en cas d'odeur de produits de combustion, respecter les règles de comportement suivantes.

- ▶ Arrêter le générateur de chaleur.
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres.
- ▶ Le cas échéant, avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l'accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Informer un installateur ou un service après-vente agréé.
- ▶ Faire immédiatement éliminer les défauts.

Inspection et entretien

L'insuffisance ou l'absence de nettoyage, d'inspection ou d'entretien peut provoquer des dégâts matériels et/ou accidents corporels, voire mortels.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par un professionnel agréé.
- ▶ Remédier immédiatement aux défauts constatés.
- ▶ **Faire inspecter l'installation de chauffage une fois par an par un professionnel agréé et faire effectuer les travaux de maintenance et de nettoyage nécessaires.**
- ▶ **Faire nettoyer le générateur de chaleur au moins une fois tous les deux ans.**
- ▶ **Nous recommandons vivement de conclure un contrat d'entretien avec un installateur ou service après-vente agréé e.i.m. leblanc. Il est indispensable de soumettre l'appareil à un service annuel de maintenance.**
- ▶ Conformément à la réglementation nationale en vigueur sur la protection contre les émissions polluantes, l'exploitant est responsable de la sécurité et de l'écocompatibilité de l'installation.
- ▶ N'utiliser que des pièces de rechange d'origine !
- ▶ Appareils V.M.C. : l'entretien de la V.M.C. est obligatoire :
 - Entretien annuel des bouches d'extraction.
 - Entretien quinquennal (5 ans) de l'ensemble de l'installation.
 - Entretien du dispositif de sécurité.

Transformation et réparations

Les modifications non conformes sur le générateur de chaleur ou sur les autres pièces de l'installation de chauffage peuvent entraîner des blessures et/ou des dommages matériels.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par un professionnel agréé.
- ▶ Ne jamais retirer l'habillage du générateur de chaleur.
- ▶ N'effectuer aucune modification sur le générateur de chaleur ou sur d'autres pièces de l'installation de chauffage.
- ▶ N'obturer en aucun cas les sorties des soupapes de sécurité ! Installations de chauffage avec ballon d'eau chaude sanitaire : pendant la mise en température, de l'eau risque de s'écouler par la soupape de sécurité du ballon d'eau chaude sanitaire.

Fonctionnement type cheminée ou V.M.C.

Le local d'installation doit être suffisamment aéré lorsque l'appareil récupère l'air de combustion du local.

- ▶ Ne pas obturer ni diminuer les orifices d'aération sur les portes, fenêtres et murs.
- ▶ S'assurer du respect des exigences d'aération en accord avec un spécialiste :
 - en cas de transformations de la construction (par ex. remplacement des portes et fenêtres)
 - en cas d'intégration a posteriori d'appareils avec évacuation de l'air vers l'extérieur (par ex. ventilateurs d'évacuation, ventilateurs de cuisine ou climatiseurs).

Air de combustion/air ambiant

L'air dans le local d'installation doit être exempt de substances inflammables ou chimiques agressives.

- ▶ Ne pas utiliser ou entreposer des matières facilement inflammables ou explosives (papier, essence, diluants, peintures, etc.) à proximité de l'appareil.
- ▶ Ne pas utiliser ou stocker de substances activatrices de corrosion (diluants, colles, détergents chlorés, etc.) à proximité de l'appareil.

Sécurité des appareils électriques à usage domestique et utilisations similaires

Pour éviter les risques dus aux appareils électriques, les prescriptions suivantes s'appliquent conformément à la norme EN 60335-1 :

« Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance ».

« Si le cordon électrique d'alimentation de l'appareil est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou une personne disposant d'une qualification similaire pour éviter tout danger ».

2 Informations sur le produit

2.1 Utilisation prévue

L'appareil ne peut être installé que dans un système de chauffage à eau chaude fermé installé selon la réglementation locale de votre pays. Toute autre utilisation est non conforme. Tout dommage résultant d'une installation non conforme est exclu de la responsabilité du fabricant. L'utilisation commerciale et industrielle de l'équipement pour la production de chaleur industrielle est exclue. Les conseils concernant les conditions de fonctionnement sont énumérées dans les instructions d'installation, de mise en service et d'entretien pour l'installateur.

2.2 Déclaration de conformité de type CE

La conception et le fonctionnement de ce produit sont conformes aux Directives Européennes et aux exigences nationales supplémentaires.

La conformité est attestée par le marquage CE.

Pour demander une copie de la déclaration de conformité de ce produit, voir les informations de contact au dos de ce manuel

L'appareil est conforme aux exigences pour les chaudières à condensation au gaz en matière de règlements sur les économies d'énergie.

Le modèle est testé selon EN 677

2.3 Vue d'ensemble des types de chaudière

Les chaudières ELSC 16 et ELSC 30 sont des chaudières à condensation au gaz dédiées au chauffage avec une pompe de circulation intégrée et vanne à 3 voies en option pour le raccordement du ballon d'eau chaude.

Les chaudières ELSCR 42 sont chaudières à condensation au gaz, chauffage uniquement, sans pompe de circulation ou de vanne à trois voies en option, pour utilisation dans des systèmes où la pompe de circulation et la vanne d'inversion sont fournies en externe.

3 Fonctionnement de l'installation

Ce manuel ne s'applique qu'aux appareils cités sur la couverture. Selon le système de commande monté, certaines fonctions peuvent être différentes.

Les systèmes de commande en option suivants peuvent être utilisés :

- EMS +



Pour de plus amples informations, se référer au manuel de la commande ou du programmeur en question.

3.1 Vue d'ensemble des commandes

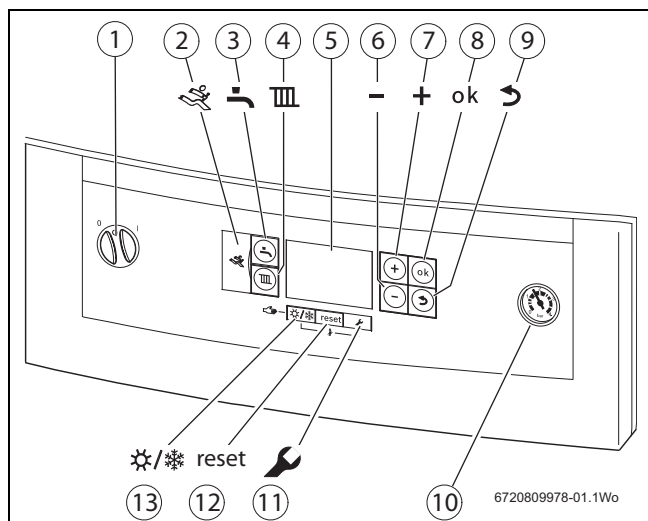


Fig. 1

- [1] Interrupteur Marche / Arrêt principal
- [2] Port de diagnostic (techniciens d'entretien uniquement)
- [3] Bouton ECS
- [4] Bouton Chauffage
- [5] Affichage
- [6] Bouton Moins
- [7] Bouton Plus
- [8] Bouton OK
- [9] Bouton Retour
- [10] Manomètre
- [11] Bouton Entretien
- [12] Touche Reset
- [13] Bouton Mode Été / Hiver

3.2 Ecran

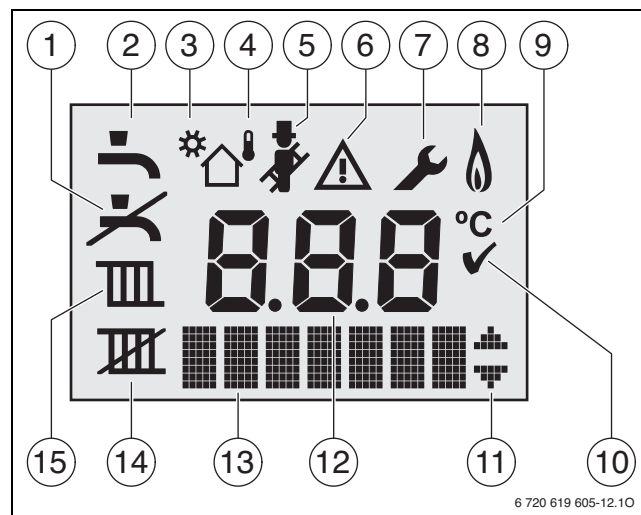


Fig. 2 Symboles d'affichage

- [1] Production d'ECS Arrêt
- [2] Production d'ECS Marche
- [3] Mode Solaire
- [4] Compensation météorologique (capteur externe nécessaire)
- [5] Mode Ramonage
- [6] Alerte défaut
- [7] Mode service
- [6 + 7] Mode entretien
- [8] Fonctionnement du brûleur
- [9] Unité de température °C
- [10] Enregistrement réussi
- [11] Défilement haut ou bas dans les sous-menus
- [12] Affichage alphanumérique (par ex. température)
- [13] Affichage texte
- [14] Mode chauffage Arrêt
- [15] Mode chauffage Marche

3.3 Interrupteur Marche / Arrêt de l'appareil

Interrupteur initial Marche

- Pour mettre en marche, utiliser l'interrupteur Marche / Arrêt principal de l'appareil sur le panneau de commande. L'écran s'allume et affiche initialement la température de l'appareil.

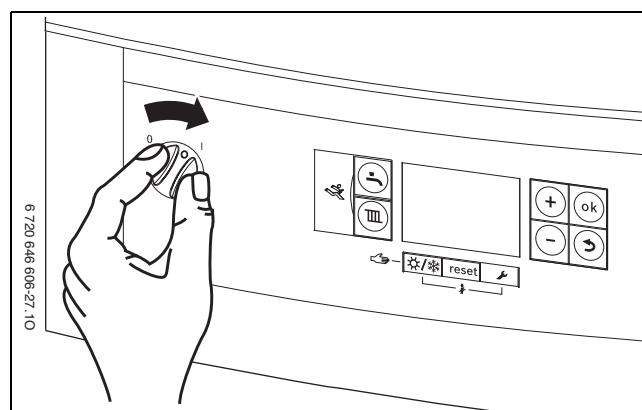


Fig. 3 Interrupteur principal d'alimentation



Le programme de remplissage de siphon démarre à chaque mise en marche de l'appareil. L'appareil fonctionne à puissance minimum pendant environ 15 minutes pour remplir le siphon à condensat. Le symbole  clignote en blanc pour la durée d'activité du programme.

Arrêt de l'installation

- Pour arrêter, utiliser l'interrupteur Marche / Arrêt principal de l'appareil sur le panneau de commande. L'écran s'efface.
- Si l'appareil doit être mis à l'arrêt pour une durée prolongée : vérifier l'antigel (→ Section 3.8).



La commande dispose d'une protection antiblocage de la pompe pour les longues période d'inactivité, la pompe fonctionne périodiquement pour éviter qu'elle se bloque. Si la commande est arrêtée, cette fonction est désactivée.

3.4 Mode chauffage

3.4.1 Mode chauffage Marche / Arrêt

- Appuyer sur le bouton mode chauffage à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole ou le symbole mode chauffage arrêt clignote.

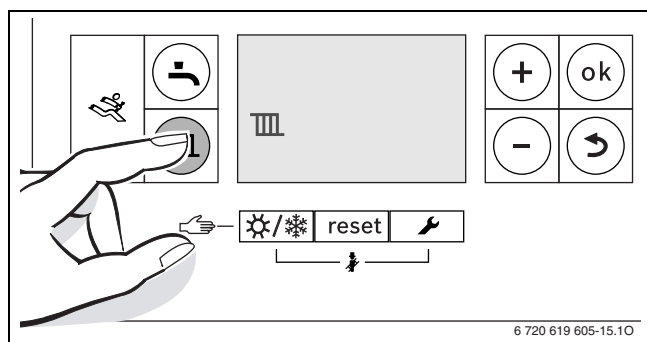


Fig. 4 Affichage chauffage

- Appuyer sur le bouton + ou - pour sélectionner mode chauffage Marche ou Arrêt :
 - = Mode chauffage Marche
 - = Mode chauffage Arrêt



AVIS : Risque de gel du système
Lorsque le chauffage est à l'arrêt, seul l'appareil est protégé du gel.
► Vérifier l'antigel s'il y a un risque de gel (→ Page 8).



Il n'y aura pas de chauffage si le mode chauffage est à l'arrêt.

- Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage. Le symbole de coche ✓ sera brièvement affiché.

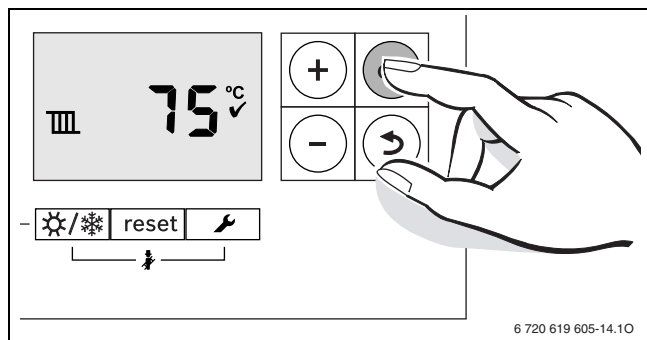


Fig. 5 Affichage mode chauffage

Le symbole chauffage est affiché lorsqu'il y a une demande de chauffage.

3.4.2 Régler la température de départ maximum

La température de départ maximum peut être réglée entre 30 °C et 82 °C¹⁾. La température de départ actuelle s'affiche.



Pour le chauffage au sol, veuillez respecter la température de départ maximum.

Lorsqu'en mode chauffage :

- Appuyer sur le bouton . L'écran affiche la température de départ maximum clignotante et le symbole mode chauffage est affiché.

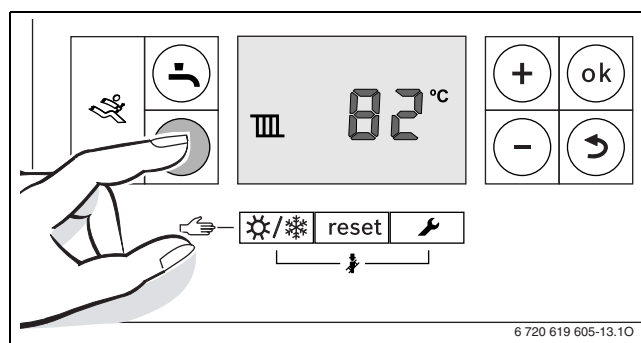


Fig. 6 Température de départ maximum

- Appuyer sur le bouton + ou - pour régler la température de départ maximum.

Température de départ (env.)	Exemple
50 °C	Au sol
75 °C	Radiateurs
82 °C	Convection

Tab. 1 Températures de départ maximum

- Appuyer sur **ok** pour enregistrer le réglage. Le symbole de coche ✓ est brièvement affiché pour confirmer que le réglage a été enregistré.

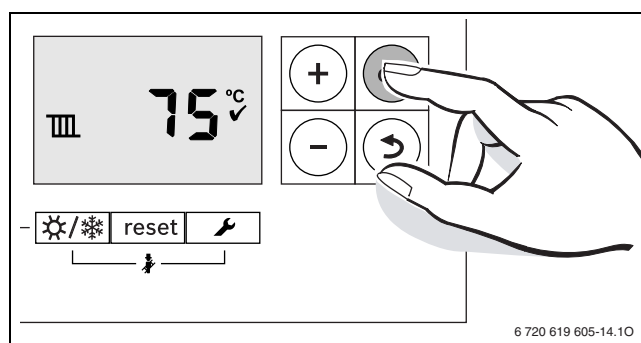


Fig. 7 Réglage de la température de départ maximum

1) La valeur maximum peut être réduite par le technicien de service.

3.5 Réglage de l'ECS

3.5.1 ECS Marche / Arrêt

- ▶ Appuyer sur le bouton  à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole  ou le symbole  clignotant est affiché.

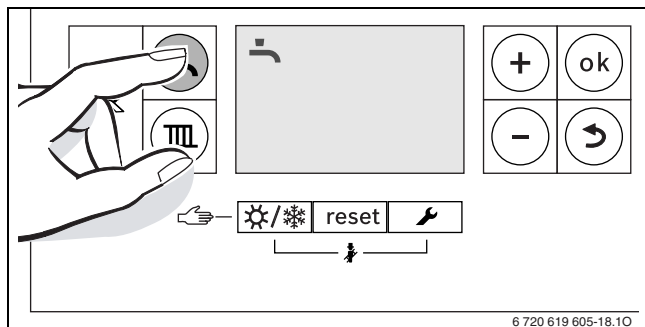


Fig. 8 Affichage ECS

- ▶ Appuyer sur le bouton + ou - pour régler l'utilisation souhaitée d'eau chaude :
 -  = Mode ECS
 -  + **Eco** = Mode Eco
 -  = Mode ECS Arrêt



Il n'y aura pas de chauffage si le mode chauffage est à l'arrêt.

- ▶ Appuyer sur **ok** pour enregistrer le réglage. Le symbole de coche  est brièvement affiché pour confirmer que le réglage a été enregistré.

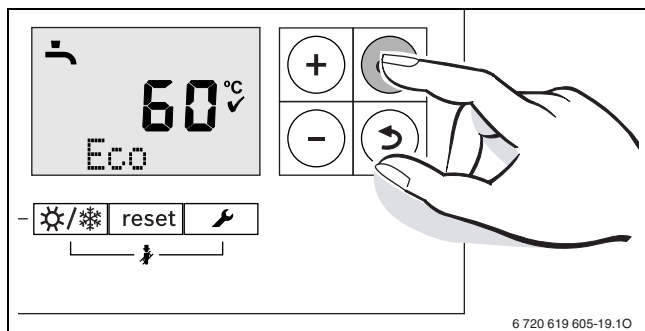


Fig. 9 Réglage mode Eco

Le symbole ECS  est affiché lorsqu'il y a une demande d'eau chaude sanitaire.

Mode ECS ou Eco ?

• Mode ECS

Si la température dans le ballon d'eau chaude sanitaire baisse de plus de 5 K (°C) en-dessous de la température réglée, le ballon d'eau chaude sanitaire est réchauffé à la température réglée. La commande commute à nouveau en mode chauffage.

• Mode Eco

Si la température dans le ballon d'eau chaude sanitaire baisse de plus de 10 K (°C) en-dessous de la température réglée, le ballon d'eau chaude sanitaire est réchauffé à la température réglée. La commande commute à nouveau en mode chauffage.

3.5.2 Réglage de la température ECS

- ▶ Mode ECS ou Eco, (→ la section précédente pour le réglage).
- ▶ Appuyer sur le bouton . La température ECS réglée clignote.

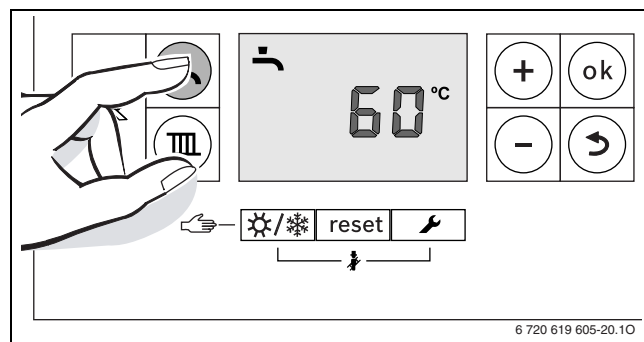


Fig. 10

- ▶ Appuyer sur le bouton + ou - pour sélectionner la température ECS, régler la température entre 40 et 60 °C.
- ▶ Appuyer sur le bouton **ok** pour confirmer et enregistrer le réglage. Le symbole de coche  est brièvement affiché pour confirmer que le réglage a été enregistré.

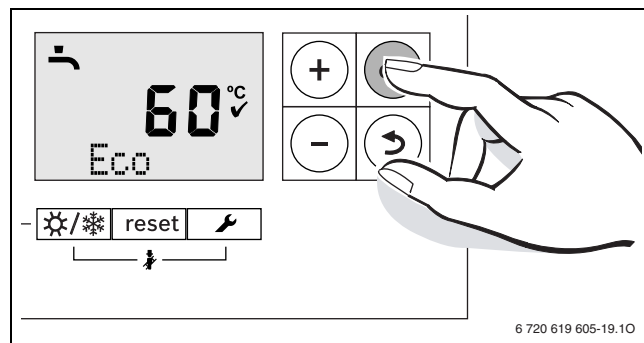


Fig. 11



Il est conseillé de régler la température à 55 °C au minimum afin de prévenir les contaminations bactériennes comme les légionelles.

3.6 Réglage appareil de commande

Certaines des fonctions décrites dans ce chapitre changent lorsqu'elles sont connectées à un autre appareil de commande (par ex. RC35 ou Logamatic 4000), certaines de ces fonctions sont :

- la communication avec l'appareil de commande et le régulateur de base
- le réglage des paramètres.



Instructions appareil de commande

Les instructions vous montreront comment :

- ▶ régler le mode et la courbe de chauffage en utilisant le retour d'un capteur de température extérieure.
- ▶ régler la température ambiante.
- ▶ chauffer de manière économe et économiser de l'énergie.

3.7 Mode été Marche / Arrêt

En mode été, le chauffage est à l'arrêt mais l'alimentation électrique de l'appareil et le système de régulation sont maintenues et le mode ECS est en marche.



AVIS : Risque de gel. En mode été seuls les dispositifs de protection antigel sont actifs.

- ▶ Protection antigel (→ page 8).

Interrupteur mode été

- ▶ Appuyer sur le bouton  à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole  clignotant.

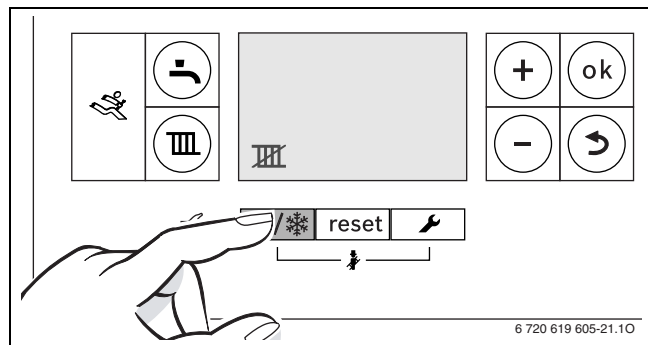


Fig. 12

- ▶ Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage. Le symbole de coche  est brièvement affiché pour confirmer le réglage.

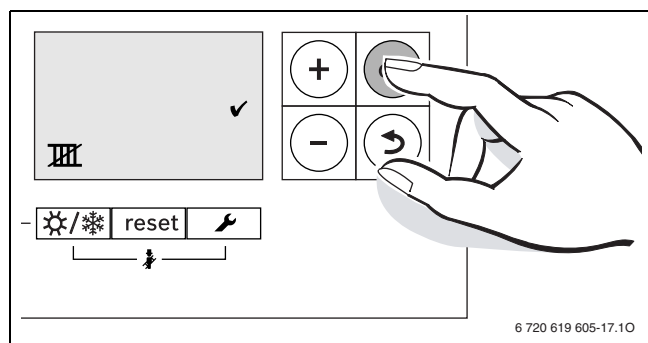


Fig. 13

Réglage mode été :

- ▶ Appuyer sur le bouton  à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole  clignotant.
- ▶ Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage. Le symbole de coche  est brièvement affiché pour confirmer le réglage.

Pour de plus amples informations, se référer au manuel du système de commande.

3.8 Réglage protection antigel

Protection antigel de l'installation de chauffage :

- ▶ Régler le mode chauffage  sur Arrêt (→ section 3.4.2).

Protection antigel du ballon :

Même lorsque le mode ECS est à l'arrêt, le ballon est protégé des dommages dus au gel.

- ▶ Régler le mode ECS  sur Arrêt (→ section 3.5.1).

4 Pression de service du système

4.1 Vérifier la pression de l'eau (chaudière système (16 et 30 kW) uniquement)

La pression de service normale est comprise entre 1 et 2 bars.

Si la pression doit constamment faire l'objet d'un appoint de pression ou si elle se situe constamment au-dessus de la barre des 2,5 bars, appelez votre installateur ou votre technicien de service.

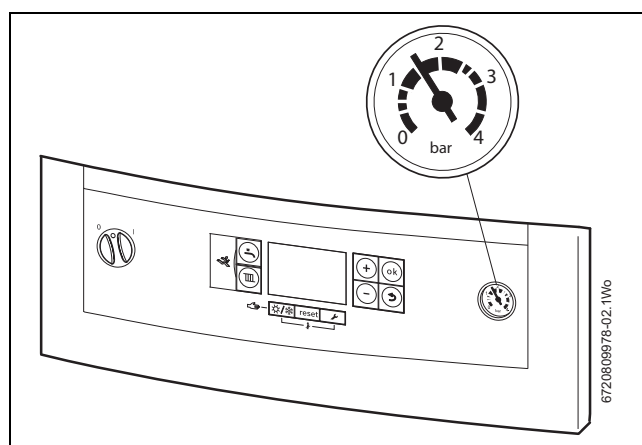


Fig. 14

4.2 Pression du système

Cette méthode de chargement du système peut varier en fonction de l'installation. Votre installateur doit vous montrer où votre lien de chargement est situé, comment effectuer un appoint de pression sur votre système et vous informer de la pression normale du système.



AVIS : Endommagement du système / de l'appareil.

- ▶ Recharger le système uniquement à froid, jamais lorsque le système est chaud.

La pression maximale de 3 bars pour la température d'eau chaude sanitaire maximum ne doit pas être dépassée (la soupape différentielle décharge la pression pour protéger le système).

5 Défaut ou panne

Le support de cette chaudière est effectué par des techniciens d'entretien spécialisés Bosch qui sont disponibles pour réparer une panne de cette chaudière.



Des factures pour des travaux de maintenance et de réparation effectués sur cette chaudière par des tiers ne seront pas acceptées.

- Pas de facturation des pièces et / ou de la main d'œuvre à condition : qu'un défaut soit décelé sur la chaudière et que l'appareil ait été installé au cours des 24 derniers mois. Il convient d'en fournir un justificatif sur demande, c'est-à-dire la liste de contrôle de mise en service ou le carnet d'entretien.
- Des frais de déplacement seront facturés lorsque :
 - Il n'y a pas de présentation du justificatif de l'inspection d'entretien de la première année.
 - Notre technicien d'entretien ne trouve pas de défaut sur la chaudière.
 - L'origine de la panne est une utilisation non conforme ou liée à d'autres éléments de votre installation de plomberie / de chauffage, ou avec un équipement non fourni par le fabricant de votre appareil.

Assistance technique



Dans plus de 30 % de tous les cas d'entretien, aucun défaut n'est trouvé sur la chaudière.

En cas de suspicion d'un défaut, veuillez vous référer à la section de ce manuel concernant la recherche de défauts.

En cas de défaut ou de panne de la chaudière, veuillez utiliser les numéros de téléphone de contact imprimés au dos de ce manuel. Votre conseiller mettra en place un rendez-vous avec un technicien dans le plus brefs délais ; généralement sous 1 à 3 jours ouvrés (hors week-ends) pour des pannes prioritaires (pas d'eau chaude et / ou de chauffage).

6 Environnement / recyclage

La protection de l'environnement est une des stratégies d'entreprise fondamentales du Groupe Bosch.

La qualité de nos produits, les économies qu'ils vont réaliser et la sécurité environnementale sont des critères d'égale importance à nos yeux et l'ensemble des lois et réglementations en matière de protection de l'environnement est strictement respecté.

Nous utilisons les meilleurs matériaux et technologie possibles pour la protection de l'environnement en tenant compte des considérations économiques.

Emballage

Afin d'assurer un recyclage optimal de nos emballages, nous participons aux programmes de recyclage dans les pays où nos produits sont vendus. Tous nos matériaux d'emballage sont respectueux de l'environnement et peuvent être recyclés.



APPAREILS D'OCCASION

- Toutes les chaudières au gaz sont recyclables à 100 %. Les différents modules peuvent facilement être démontés et les matériaux synthétiques sont signalés comme tels. Les modules peuvent être triés selon leur composition et transmis pour recyclage.

7 Astuces pour économiser l'énergie

CHAUFFAGE ECONOMIQUE

La chaudière fournit un niveau de confort élevé tout en maintenant une faible consommation de gaz et en minimisant l'impact environnemental.

L'alimentation en gaz vers le brûleur est régulée en fonction du niveau de la demande de chaleur. La chaudière fonctionne avec une flamme faible si la demande de chaleur est réduite. Le terme technique qui désigne ce processus est appelé commande modulante.

La commande modulante réduit les fluctuations de température et assure une distribution homogène de chaleur dans toute la maison. Cela signifie que la chaudière peut rester en marche pendant des périodes relativement longues mais en consommant moins de gaz qu'une chaudière continuellement mise en marche et arrêtée.

SYSTÈMES DE CHAUFFAGE CENTRAL AVEC THERMOSTAT D'AMBIANCE / VANNES THERMOSTATIQUES DES RADIATEURS

Avec des systèmes de chauffages modernes, régler une perte de chaleur d'env. 20 °C. Le système doit être équilibré correctement et les radiateurs peuvent nécessiter une mise à niveau. Ceci permet à la chaudière de produire autant de condensation que possible pour le système de chauffage central.

La température de chaque pièce peut être réglée individuellement (sauf la pièce primaire avec le thermostat d'ambiance) en utilisant les vannes thermostatiques des radiateurs.

THERMOSTATS D'AMBIANCE

Une réduction du réglage du thermostat d'ambiance de 1 °C peut diminuer la consommation de fioul jusqu'à 10 %.

NOUVEAUX SYSTÈMES DE REGULATION

Actualiser le système de régulation de chauffage si nécessaire en choisissant l'équipement le plus récent disponible.

ISOLATION DE TOIT

Environ 30% de la perte de chaleur d'une habitation s'effectue par le toit. Remplacer toute isolation ancienne par une isolation neuve, de préférence d'une épaisseur de 200 mm ou plus.

CADRES DE FENÊTRES

Les fenêtres à simple vitrage, en particulier celles avec des cadres en acier, peuvent provoquer une déperdition de chaleur importante. Remplacer ces fenêtres par des fenêtres en PVC ou des fenêtres double vitrage avec cadre en bois.

RADIATEURS

Si un radiateur est placé sous une fenêtre, ses performances seront influencées si les rideaux peuvent recouvrir le radiateur. L'installation d'étagères au-dessus ou à l'avant du radiateur doit également être évitée.

Il est recommandé d'ajuster manuellement toutes les vannes thermostatiques des radiateurs tous les 2 à 3 mois pour éviter qu'elles ne se grippent.

Veiller à ce que les vannes des radiateurs soient réglées correctement et ne soient pas endommagées.

COURANTS D'AIR

S'assurer que les courants d'air autour des portes, des fenêtres, des boîtes aux lettres et des serrures, etc. sont minimisés en utilisant des dispositifs de calfeutrage appropriés.



AVERTISSEMENT : Purgeurs

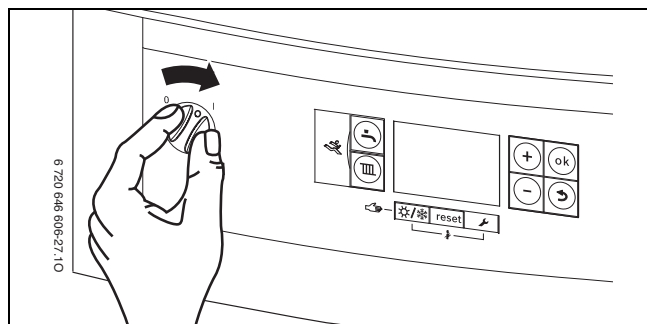
- Ne pas bloquer ou obturer les purgeurs installés pour garantir un fonctionnement totalement sécurisé de la chaudière de chauffage central.

RIDEAUX

Des doubles rideaux ou des rideaux complets lourds peuvent garantir une excellente isolation. Toutefois, veiller toujours à ce que les rideaux ne recouvrent pas les radiateurs.

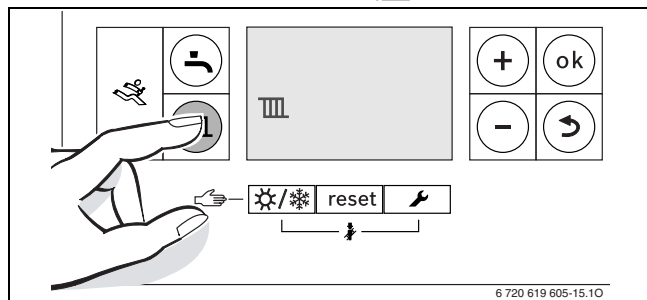
8 Guide d'utilisation rapide

Appareil Marche / Arrêt



Chauffage Marche / Arrêt

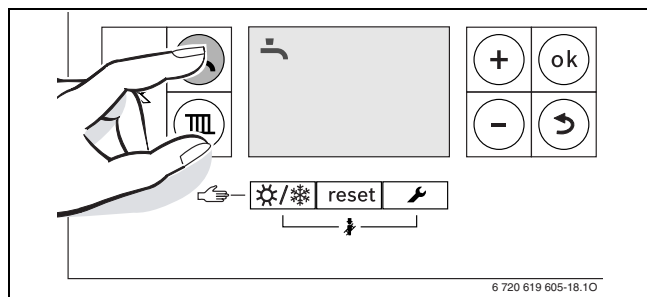
- Appuyer sur le bouton à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole ou le symbole clignotant.



- Appuyer sur le bouton + ou le bouton - pour régler Marche ou Arrêt pour le mode chauffage :
 - = Mode chauffage Marche
 - = Mode chauffage Arrêt
- Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage.

ECS Marche / Arrêt

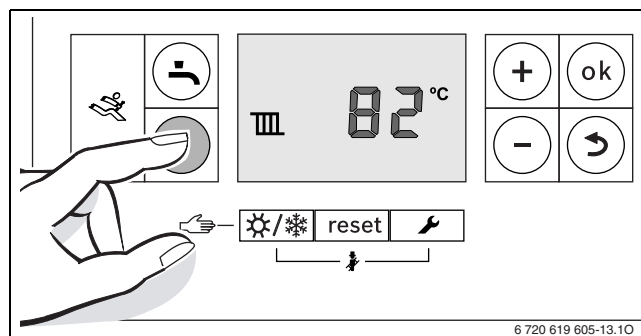
- Appuyer sur le bouton à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole ou le symbole clignotant.



- Appuyer sur le bouton + ou le bouton - pour régler le mode ECS :
 - = Mode ECS Marche
 - + **Eco** = Mode Eco Marche
 - = Mode ECS Arrêt
- Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage.
Le symbole de coche est brièvement affiché pour confirmer le réglage.

Réglage de la température de départ maximum

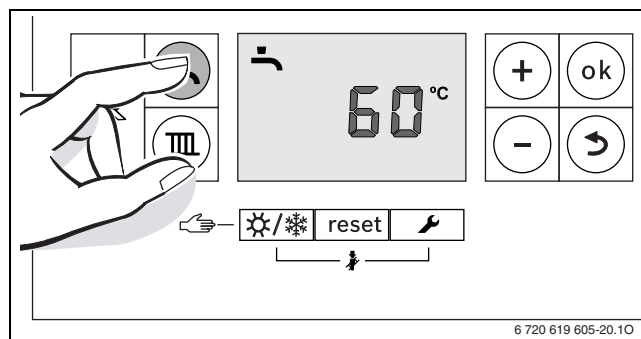
- Appuyer sur le bouton .



- Appuyer sur le bouton + ou - pour régler la température de départ.
- Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage.

Réglage de la température ECS

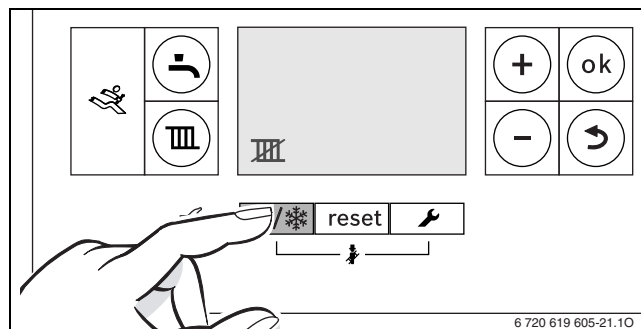
- Appuyer sur le bouton .



- Appuyer sur le bouton + ou - pour régler la température ECS :
- Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage.

Mode été Marche / Arrêt

- Appuyer sur le bouton à plusieurs reprises jusqu'à ce que l'écran affiche le symbole clignotant.



- Appuyer sur le bouton **ok** pour enregistrer le réglage.

Protection antigel

- Régler la température de départ maximum à 30 °C.

Notes

e.l.m. leblanc - siège social et usine :

124, 126 rue de Stalingrad - F-93711 Drancy Cedex

 **0 820 00 4000**

0,118 € TTC / MN

Fax 01 43 11 73 20

Une équipe technique de spécialistes répond en direct à toutes vos questions : du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30.

www.elmleblanc.fr



e.l.m. leblanc

e.l.m. leblanc et son logo sont des marques déposées de Robert Bosch GmbH Stuttgart, Allemagne.

La passion du service et du confort